



## Municipalité de St-Athanase

# AVIS PUBLIC

### CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT SUIVANT :

- Premier projet de règlement numéro R 210-2022 modifiant le Règlement de zonage R 157-2014 et ses amendements de la municipalité de Saint-Athanase
- Premier projet de règlement numéro R 213-2022 modifiant le Plan d'urbanisme R 155-2014 et ses amendements de la municipalité de Saint-Athanase
- Premier projet de règlement numéro R 214-2022 modifiant le Règlement de zonage R 157-2014 et ses amendements de la municipalité de Saint-Athanase
- Projet de règlement numéro R 215-2022 concernant la démolition des bâtiments

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES** par ces projets de règlement :

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné :

**QUE** le conseil municipal, par l'adoption de la résolution portant le numéro 2022-04-51 à sa séance extraordinaire du 13 avril 2022, a donné avis de motion et déposé le premier projet de règlement numéro R 210-2022 modifiant le plan d'urbanisme numéro R 155-2014 et ses amendements de la municipalité de Saint-Athanase;

**QU'**il est visé par ce premier projet de règlement d'ajouter certains usages secondaires à l'agriculture en affectation agricole et de modifier les conditions d'implantation résidentielle sur les propriétés de 18 hectares et plus en affectation agricole II ;

**QUE** ce premier projet de règlement R 210-2022 est un règlement de concordance avec le règlement 02-10-50 de la MRC de Témiscouata ;

**QUE** ce premier projet de règlement R 210-2022 vise l'ensemble du territoire de la municipalité de St-Athanase ;

**QUE** le conseil municipal, par l'adoption de la résolution portant le numéro 2022-10-138 à sa séance ordinaire du 4 octobre 2022, a donné avis de motion et déposé le premier projet de règlement numéro R 213-2022 modifiant le Plan d'urbanisme numéro R 155-2014 et ses amendements de la municipalité de Saint-Athanase ;

**QU'**il est visé par ce premier projet de règlement d'ajouter certains usages secondaires à l'agriculture en affectation agricole et de modifier les conditions d'implantation résidentielle sur les propriétés de 18 hectares et plus en affectation agricole II ;

**QUE** ce premier projet de règlement R 213-2022 est un règlement de concordance avec le règlement 02-10-53 de la MRC de Témiscouata ;

**QUE** ce premier projet de règlement R 213-2022 vise l'ensemble du territoire de la municipalité de St-Athanase ;

**QUE** le conseil municipal, par l'adoption de la résolution portant le numéro 2022-10-139 à sa séance ordinaire du 4 octobre 2022, a donné avis de motion et déposé le premier projet de règlement numéro R 214-2022 modifiant le Règlement de zonage R 157-2014 et ses amendements de la

municipalité de Saint-Athanase ;

**QU'**il est visé par ce premier projet de règlement d'ajouter certains usages secondaires à l'agriculture en affectation agricole et de modifier les conditions d'implantation résidentielle sur les propriétés de 18 hectares et plus en affectation agricole II ;

**QUE** ce premier projet de règlement R 214-2022 est un règlement de concordance avec le règlement 02-10-53 de la MRC de Témiscouata ;

**QUE** ce premier projet de règlement R 214-2022 vise l'ensemble du territoire de la municipalité de St-Athanase ;

**QUE** le conseil municipal, par l'adoption de la résolution portant le numéro 2022-10-140 à sa séance ordinaire du 4 octobre 2022, a donné avis de motion et déposé le projet de règlement numéro R 215-2022 concernant la démolition des bâtiments ;

**QUE** l'objectif principal de ce projet de règlement est d'assurer un contrôle de démolition complète ou partielle d'un bâtiment, de protéger un bâtiment pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale, et d'encadrer la réutilisation du sol dégagé ;

**QUE** la Municipalité tiendra une consultation publique sur ces projets de règlement le jeudi 27 octobre 2022, à 19h, au Centre des loisirs situé au 1133 route de Picard, à Saint-Athanase, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

**QU'**en lien avec cette consultation publique, la direction générale de la Municipalité rend disponible, sur demande, un document qui explique les différents projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption;

**QUE** les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ces projets de règlement peuvent le faire sur place lors de la consultation publique, par écrit à l'attention de la direction générale au 6081, chemin de l'Église, Saint-Athanase (Québec) G0L 2L0, ou par courriel à [Info@saint-athanase.com](mailto:Info@saint-athanase.com) ;

DONNÉ À ST-ATHANASE, ce 12<sup>e</sup> jour d'octobre 2022

Marc Leblanc, LL.B.

Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint